Commune de Rosans Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – <u>Point 3</u>

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire. Date de la convocation : 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. Absents excusés: M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU LE

0 4 FEV. 2020

MAIRIE DE ROSANS

169

Objet : Vente parcelle E 1360, 11m² (issue de la parcelle E 1071) à M. et Mme Legaigneur

Le maire rappelle l'accord de principe du 25 février 2019 donné par le conseil municipal pour la vente du petit terrain coincé derrière les garages communaux, place du 19 mars à Monsieur et Madame Legaigneur.

Ceux-ci ont entamé les démarches : géomètre, choix d'un rédacteur pour l'acte administratif, pour finaliser leur achat.

Il convient à présent de fixer le prix et autoriser définitivement la vente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte de vendre à Monsieur et Madame Legaigneur la parcelle E 1360 au prix de 1 € le m² soit 11 €

Donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette vente

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE

0 4 FEV. 2020

Bureau du Courrier N°3

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3 /02 / Lolo Reçu en Préfecture le : 4 /02 / 20 Lo

Publié le: 4/02/2010

Compte rendu sommaire affiché le : 3/0 \/ \lolo

Commune de Rosans Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – <u>Point 4</u>

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation: 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés: M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇULE

U 4 FEV. 2020

MAIRIE DE ROSANS

Objet : Vente terrain de Pigerolles F 940, 1 231 m² à M. Jaunault

La maire rappelle qu'il reste un terrain à vendre à PIgerolles et elle présente la demande écrite de Monsieur Cédric Jaunault.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve la vente de la parcelle F 940 à Monsieur Cédric Jaunault au prix de 25 € le m² soit 30 775 € TTC 25 645,83 € HT Donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette vente



Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3/02/2020 Reçu en Préfecture le : 4/2/2020

Publié le : 4/2/2020

Compte rendu sommaire affiché le : 3 / 2 / 20 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 - Point 5

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation: 21-01-2020.

Présents: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇULE

MAIRIE DE ROSANS

Objet : Copropriété « La Lidane »

Pierre Michel, adjoint, rappelle que la commune a réalisé les travaux d'embellissement de la façade du bâtiment commun partagé avec la mairie.

Il propose que la commune signe une convention qui fixe les participations de chacun au prorata de leur surface occupée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la participation aux travaux de chaque copropriétaire comme suit :

Vincent Bertoldo Cendrine André....... 1 954,47 €

Liliane Savary...... 1 911.23 €

Françoise Le Carquet...... 1 876.64 €

Autorise la maire à signer les conventions

0 4 FEV. 2020	T	ARRIVEE	ADDRESS OF THE PARTY AND
II II		0 4 FEV. 2	020

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3/2/2020 Reçu en Préfecture le : 412 (2015

Publié le: 4/2/201

Compte rendu sommaire affiché le : 4/2/20 Lo



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – <u>Point 6</u>

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés: M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

0 4 FEV. 2020 MAIRIE DE ROSANS

269

Objet : Conventions pour des occupations permanentes à titre gratuit d'équipements ou bâtiments communaux

La maire rappelle les utilisations ponctuelles et gratuites des locaux communaux pour des réunions, des permanences associatives ou institutionnelle et bien d'autres activités culturelles ou de loisirs.

D'autres occupations des locaux communaux sont plus permanentes.

Elle en propose le recensement et de signer avec les occupants une convention.

APRÈS FN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise la maire à signer les conventions d'occupation gratuite suivantes :

- Fête du terroir Ancienne maison médicale quartier St-Etienne Stock

- Soirées Historiques Deux pièces 1^{er} étage Saint-Arey Costumes vaisselle

Artistes Artisans Agriculteurs
 Deux pièces 1^{er} et 2nd étage Tour carrée
 Exposition juillet-août
 Comité des fêtes
 Deux pièces Hangar de Pigerolles
 Mobilier Matériel

Sports et Nature Un placard de la salle polyvalente de la Cure Vaisselle et stocks

3ème âge Un placard de la salle polyvalente de la Cure Vaisselle, stocks et meuble

3^{ème} âge Un placard de la salle polyvalente de la Cure Vaisselle, stocks et me Ateliers de Geneviève Un placard rez-de-chaussée Médiathèque Matériel

Boris Monnier
 Cave sous l'Office de tourisme
 Hariett Van Wieringen
 Une pièce 1^{er} étage Saint-Arey
 Stock

- SAS L'OASIS Local maître-nageur et sanitaires plan d'eau Mobilier terrasse hors saison

- Briac, Bertoldo, Maison du violon Box ancienne gendarmerie

Locataires grand pré Local PREFECTURE DES HAUTE MAChine à laver

11

		Bureau du Courrier N°3
Nombre de membres en exercice	12	Pour
Nombre de membres présents au point visé	10	Contre

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3/2/2020 Reçu en Préfecture le : 4/2/2020

Publié le : 4/1/2020 Compte rendu sommaire affiché le : 3/2/2020

Nombre de votants y compris procuration

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – <u>Point 8</u>

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation: 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés: M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇULE 0 4 FEV. 2020 MAIRIE DE ROSANS (69

Objet : Convention avec le propriétaire du camping les Hauts de Rosans

Le maire rappelle l'accord de principe d'octobre 2019 donné par le conseil municipal pour un raccordement au réseau de tout à l'égout du camping des Hauts de Rosans.

Les services du département ont apporté quelques modifications et le notaire des acheteurs doit se prononcer sur la convention proposée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL Autorise la maire à signer la convention



Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

 Pour
 11

 Contre
 0

 Abstention
 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire. Envoyé en Préfecture le : 3/2/2020 Reçu en Préfecture le : 4/2/2010

Publié le : 4/2/2020 -

Compte rendu sommaire affiché le : 3/2/2020



Commune de Rosans Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – Point 9

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation: 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés: M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

REÇULE

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

0 4 FEV. 2020

MAIRIE DE ROSANS

269

Objet : Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch :

Nouveaux tarifs pour le service ADS,

La maire présente la proposition de la communauté de Communes (séance du 17 décembre 2019) d'augmenter les tarifs de l'instruction des demandes d'urbanisme :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs proposés à partir d1 01/01/2020
Certificat d'urbanisme a	28 €	31 €
Certificat d'urbanisme b	85 €	93 €
Déclaration Préalable	100 €	108 €
Permis de Démolir	113 €	124 €
Permis de Construire	141 €	155 €
Permis d'Aménager	212 €	232 €
Autorisation de Travaux	95 €	108 €
Demande de prorogation, de retrait, transfert	10 €	PREFECTURE DES HAUTES-AL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise la modification de l'annexe 1 à la convention signée

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

 Pour
 11

 Contre
 0

 Abstention
 0

0 4 FEV. 2020

Bureau du Courrier N°3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3 / 2 (2020)
Reçu en Préfecture le : 4/2/2020

Publié le : 4/2/2020 Compte rendu sommaire affiché le : 3/2/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2020 - 16 h 00 – Point 8

REÇULE 769 0 4 FEV. 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept janvier à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est reuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 21-01-2020.

<u>Présents</u>: M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : M. Didier PACAUD (procuration à Mme Annie PONSON). M. Lionel TARDY.

Annie Hugues est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Bureau du Courrier N°3

Objet : Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, adoption du rapport de la CLECT Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2020

Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 17 janvier 2017 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou retournées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 9 janvier 2020 afin de valoriser les charges correspondant aux compétences transférées par les communes à la CCSB, ou retournées par la CCSB aux communes au 1^{er} janvier 2020 à savoir : retour à la commune du Poët de la gestion de l'Agence Postale du Poët. La CLECT a par ailleurs apporté deux corrections sur des évaluations de charge correspondant à des transferts de compétences antérieurs à 2020 :

- transfert à la CCSB de la voirie d'accès au site de vol libre de Chabre (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 17 septembre 2019) ;
- transfert à la CCSB de l'office de tourisme de Sisteron (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 25 septembre 2017).

Le rapport adopté par la CLECT en séance du 9 janvier 2020 a été notifié le 14 janvier 2020 par le président de la CLECT aux communes membres de la CCSB.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, pour l'évaluation des charges transférées impactant le montant de l'attribution de compensation 2020.

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-11-14-003 du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017-363-017 du 29 décembre 2019 et n° 2018-341-018 du 7 décembre 2018 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-361-004 du 27 décembre 2019 portant restitution par la CCSB de la compétence facultative « gestion de l'agence postale du Poët » ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ; Vu le rapport 2020 de la CLECT issu de la réunion du 9 janvier 2020 ; .../...

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui valorise les charges correspondant:
 - au retour à la commune du Poët de la gestion de l'Agence Postale du Poët;
 - au transfert à la CCSB de la voirie d'accès au site de vol libre de Chabre (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 17 septembre 2019);
 - au transfert à la CCSB de l'office de tourisme de Sisteron (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 25 septembre 2017);
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

REÇULE 0 4 FEV. 2020 MAIRIE DE ROSANS

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents au point visé	10
Nombre de votants y compris procuration	11

Pour 11 Contre 0 0 Abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 3/2/2020 Reçu en Préfecture le : 4/2/2020

Publié le : 4/2 / 2020
Compte rendu sommaire affiché le : 3/2/2020